

Gros Œuvre

& entreprise générale

Premier Student Kart Trophy

Congrès annuel de la FEGC

Construisez votre piscine en hiver !

Nouveau revêtement en asphalte perméable





K23-33 TSR CITY



C'EST LA KLAAS

K850RS



VENTE - LOCATION - ENTRETIEN



Les élections régionales, fédérale et européenne approchent ...

Que pouvons-nous en attendre ? Que devons-nous en attendre ? Le secteur de la Construction tourne aujourd'hui à plein régime en tirant notre économie vers le haut. Nous ne pourrions que nous en féliciter si cette conjoncture s'accompagnait également d'une hausse des prix et (donc) d'une baisse des risques. Nous savons qu'il n'en est rien. Un de nos plus gros clients, les pouvoirs publics, est en effet en défaut dans la croissance harmonieuse du secteur. Pas de la même manière bien entendu dans les différentes Régions du Pays, quand bien même structurellement, le pourcentage de PIB dédié à l'entretien de nos infrastructures et bâtiments publics demeure un des plus bas d'Europe, beaucoup trop faible en tous les cas pour en garantir la pérennité.

Les files sur nos routes souvent sous-dimensionnées et/ou mal entretenues, les liens manquants sur certains grands axes ou autour de certaines grandes villes (dont Bruxelles et Anvers pour n'en citer que deux), les retards pris dans le développement du RER ou la rénovation, notamment énergétique, de nos écoles, palais de justice et autres bâtiments publics en témoignent : l'Etat est meilleur législateur pour les autres que pour lui-même.

Pourtant ne l'oublions pas, l'Etat, c'est ... Nous. Car en définitive, c'est ce Patrimoine, même en décrépitude, que nous léguerons à nos enfants. Inutile de préciser que les questions du type : « Et pourquoi le Palais de Justice de Bruxelles est couvert d'échafaudages et pour la plus grande partie inutilisé... » seront très difficiles à rencontrer. Pour convaincre les particuliers d'investir durablement dans la brique et de consentir de nouveaux investissements en termes de prestations énergétiques ou d'exigences environnementales, faut-il également être exemplaire soi-même...

Avec mes sentiments confraternels,

Frank Goes
Président

COLOPHON

Confédération Construction

Rue du Lombard 34-42
1000 Bruxelles
Tél.: +32 (0)2 545 57 10
Fax: +32 (0)2 545 58 59
www.confederationconstruction.be
TVA: BE 406 479 092

Parution / Tirage:

4x par an • 1.700 exemplaires

Editeur responsable FEFCO

Rue du Lombard 34-42 • 1000 Bruxelles
Tél.: +32 (0)2 511 65 95 • Fax: +32 (0)2 514 18 75
fegc@confederationconstruction.be • www.fegc.be

Directeur Communication Filip Coveliers

filip.coveliers@confederationconstruction.be

Publicité Kristel Dekempeneer

kristel.dekempeneer@confederatiebouw.be
Tél. 02/545 56 99 • Mobile 0474/81 38 76

Rédacteur en chef

Gunther Guinée
Hoogboomsteenweg 135 bus 4 • 2950 Kapellen
Tél.: +32 (0)3 888.27.33
gunther.guinee@telenet.be

Traduction technique Anouk van den Broek

anoukvdba@hotmail.com

Graphiste Abder-Razzaq Boujdaini

abder-razzaq.boujdaini@confederationconstruction.be



SKYLUX
Hello daylight!

**CHOISISSEZ
100% DE
SECURITE
ANTI-CHUTE**

Les solutions Skylux garantissent une sécurité à 100%



voûtes filantes - 1200 joule



coupoles en polycarbonate



coupoles en verre

SYSTEME
FIXE OU
OUVRANT



grille anti-chute

La sécurité sur chantier est cruciale. C'est à juste titre ; car les toits plats sont de plus en plus fréquents. Il suffit simplement de penser à l'installation de panneaux solaires ou à l'entretien de toutes les installations techniques installées.

Les voûtes filantes et coupoles Skylux ne sont pas seulement étanches, elles isolent parfaitement et sont faciles à placer. Mais saviez-vous qu'elles ont un autre atout particulier ? Une partie importante de notre gamme est **100% sécurisée anti-chute** et répond aux normes européennes de 1200 Joule.

www.skylux.be


SKYLUX
Hello daylight!



6

Congrès annuel de la FEGC à Batibouw 2019

Compte-rendu du congrès annuel de la FEGC, dont le thème était cette année « Construire en des temps de densification et de défis climatiques ». Ensemble avec les nombreux participants, nous avons assisté à un congrès parfaitement organisé avec deux conférences intéressantes et un débat animé.



12

Le premier Student Kart Trophy remporte un franc succès

L'Union des Entreprises de Travaux Ferroviaires (UETF) a organisé un événement didactique et festif en vue de mieux faire connaître les différents métiers de ce secteur aux futurs ingénieurs Construction et industriels.

Une publication de:



La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction, l'Union des Entreprises de Travaux Ferroviaires, la Fédération des Développeurs Constructeurs de Logements, le Groupement des Entrepreneurs de Construction Industrielle le Groupement Maisons Ossature Bois et le Groupement des Entreprises Générales de Construction de Piscines.



3

Edito
Les élections régionales, fédérale et européenne approchent...

6

Réduire la TVA pour la démolition/reconstruction comme clé d'une politique du logement réussie ?
Congrès annuel de la FEGC à Batibouw 2019

12

Découverte originale du secteur ferroviaire
Le premier Student Kart Trophy remporte un franc succès

16

Séminaire transport
SAVE THE DATE : Transport exceptionnel et arrimage - Respectez les règles en vigueur et évitez de lourdes amendes ou des accidents !

18

UETF
Luc Lallemand présente la grande évolution d'Infrabel à l'Union des Entreprises de Travaux Ferroviaires

20

CSTC
Maisons énergétiquement performantes : quelle est leur consommation réelle ?

22

Passeport numérique pour les habitations en Flandre
Passeport logement et nouveau CPE

24

Trucs & Astuces pour l'agrégation
L'agrégation : Comment remplir l'attestation de bonne exécution ?

26

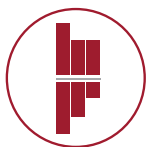
Entretien avec Tom Willemen
Willemen Infra lance un revêtement en asphalte perméable à l'eau

28

Construction piscines
• Les constructeurs de piscines à l'honneur à Batibouw
• Une piscine se décide en hiver !

30

Maisons Ossature Bois
Site web Maisons Ossature Bois: du changement dans l'air ?



Réduire la TVA pour la démolition/reconstruction comme clé d'une politique du logement réussie?

Congrès annuel de la

Les portes de la 60e édition de BATIBOUW se sont fermées le dimanche soir 3 mars. 257 000 personnes ont visité le salon, soit une baisse de fréquentation de plus de 10 % par rapport à l'année dernière. Le beau temps est cité comme principale raison, néanmoins, la durée du salon sera raccourcie pour la première fois en 2020 à neuf jours, du samedi 29 février au dimanche 8 mars. Traditionnellement, de nombreuses activités et événements parallèles sont organisés au cours du salon, tels que le congrès annuel de la FEGC, dont le thème était cette année « Construire en des temps de densification et de défis climatiques ». Ensemble avec les nombreux participants, nous avons assisté à un congrès parfaitement organisé avec deux conférences intéressantes et un débat animé, où des questions critiques étaient également abordées.



Hanne Decoutere, journaliste et modératrice, Philippe Lamberts, Député européen Ecolo, Philippe Huyzentruyt, CEO du groupe Huyzentruyt, Yvain Stiennon, Expert en énergie et Président de l'asbl PEEB, Gerald Bogaert, Expert financier, Vice-Président de l'UPC et Directeur d'Europabank, Vincent Van Quickenborne, ancien Ministre et actuel Bourgmestre de Courtrai et Louis Amory, Président de la Fédération de Développeurs-Constructeurs de Logements.

FEGC à Batibouw 2019

Nos autorités doivent faire face à d'importants défis : problèmes de mobilité, émissions de CO₂, logements abordables, densification des centres des villes et des villages, efficacité énergétique... Un taux de TVA réduit pour la démolition/reconstruction pourrait constituer, selon de nombreux spécialistes, une piste intéressante pour répondre à ces défis. Ainsi, la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction et la Fédération des Développeurs-Constructeurs de Logements avaient invité deux conférenciers éminents pour éclaircir cette problématique et avaient composé un panel intéressant d'experts pour un débat animé sur ce sujet.



Densifier, oui, mais où et comment ?

Après l'accueil avec café dans la salle de séminaire du Palais 3 du Heysel et l'introduction par Frank Goes, président de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction, l'après-midi a été animée par la charmante Hanne Decoutere, journaliste et présentatrice du JT de la VRT.

Le premier orateur de l'après-midi était Jacques Teller, Professeur de planification urbaine et spatiale à l'Université de Liège, qui a abordé la densification du point de vue de l'aménagement du territoire : où pourra-t-on encore bâtir? Et de quelle manière ? En effet, les Belges vivent très dispersés, dans une habitation d'assez grande surface, et souvent dans une maison à trois ou quatre façades. Le paysage se caractérise en de nombreux lieux par un développement linéaire. Comparé aux autres pays européens, nous vivons de manière très dispersée : la densification est plutôt faible dans nos villes, et nos campagnes sont plutôt bien peuplées. Actuellement, beaucoup d'espaces libres disparaissent chaque jour pour la construction, environ 5 à 6 ha par jour en Flandre et 3 à 3,5 ha par jour en Wallonie. Les autorités régionales veulent freiner l'occupation de cet espace libre : la diminuer de moitié à l'horizon 2025 et la stopper complètement d'ici 2040 en Flandre et en Wallonie d'ici 2050.

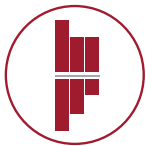
Monsieur Teller a également attiré l'attention sur les inconvénients et les coûts éventuels liés à cette façon d'utiliser l'espace. Par exemple, le coût élevé toutes les conduites des services d'utilité publique (assainissement, gaz et électricité, télécommunications, etc.) et pour construire des routes et des pistes cyclables. En outre, l'étalement urbain entraîne également plus de déplacements et plus de pollution, ainsi

que moins d'espaces ouverts pour les loisirs, etc. Par ailleurs, 11,5% du territoire belge est actuellement asphalté (la moyenne européenne étant de 4%), ce qui accroît les risques d'inondations et de sécheresse. Il a donc évoqué deux enjeux majeurs pour le secteur de la construction : la densification des zones résidentielles et l'optimisation énergétique des bâtiments existants.

Les autorités sont de plus en plus convaincues qu'il est plus avantageux d'habiter dans les centres urbains, tant en termes budgétaires que dans d'autres domaines (moins de files, une meilleure santé publique, un écosystème plus équilibré, des zones agricoles plus vastes, etc.), mais il y a aussi le phénomène BIMBY - Build In My Back Yard - où les résidents protestent contre les constructions supplémentaires dans leur 'arrière-cour'. Les immeubles de grande hauteur et les immeubles à appartements semblent être l'avenir, mais beaucoup de gens ne veulent pas voir ériger ces grands immeubles dans leur voisinage immédiat.

Une rénovation énergétique s'impose

L'Europe impose aux Etats membres d'émettre moins de CO₂, de consommer moins d'énergie et d'augmenter la part des énergies renouvelables. Les objectifs pour notre pays sont impressionnants : une réduction de 35% des émissions de CO₂ (par rapport à 2005), 32% d'énergies renouvelables et une augmentation de 32,5% de l'efficacité énergétique. Mais en raison du grand étalement de nos habitations (beaucoup de maisons trois ou quatre façades, le développement urbain linéaire), le parc résidentiel a actuellement une très forte demande en énergie. Pour répondre aux exigences européennes, il faudra que notre parc résidentiel devienne donc beaucoup plus économe en énergie. ►



Réduire la TVA pour la démolition/reconstruction comme clé d'une politique du logement réussie?

De gauche à droite : Louis Amory, Frank Goes et Philippe Lamberts.



Toutes les nouvelles habitations construites depuis 2006 ont une excellente efficacité énergétique, mais malheureusement, elles ne représentent qu'une fraction de l'ensemble du parc résidentiel global en Belgique. L'objectif de nos décideurs politiques à l'horizon 2050 est que le patrimoine résidentiel total soit conforme à la norme E60, ce qui correspond à maximum 100 kWh/an/m² et actuellement, moins de 5% des logements répondent à cette norme. Une grande partie de ces logements (plus de 600 000 unités résidentielles) sont, selon des études, en si mauvais état que la démolition/reconstruction est encore la seule option économiquement justifiable. En outre, il y a plus d'un million de logements qui nécessitent une rénovation énergétique profonde. Pour beaucoup d'autres habitations, des mesures énergétiques plus limitées suffisent. Dans ce contexte, il est important de savoir que le gouvernement prescrit des normes énergétiques très strictes pour la construction neuve, mais qu'il

n'impose quasiment aucune exigence énergétique aux logements existants. Si les propriétaires de ces logements sont disposés à rénover leur maison de façon énergétique, ils peuvent le faire à leur propre rythme et convenance.

Qui paiera la facture ?

Ceci nous amène au coût de ce type de rénovations, ce qui était le sujet du deuxième orateur du congrès, Sven Damen, 'Housing Economist' à l'Université catholique de Louvain. Combien coûtera la densification ? Est-ce qu'un logement sera encore abordable pour tout le monde ? Quelles sont les mesures nécessaires pour y parvenir ? Selon lui, un certain nombre d'instruments visant à améliorer l'efficacité énergétique et à stimuler l'utilisation durable des surfaces sont le revenu cadastral/l'impôt foncier, le CPE et la réduction de la TVA pour la démolition/reconstruction.

Le revenu cadastral comme base pour

l'impôt foncier n'est plus représentatif selon Sven Damen. Les appartements et les villes sont lourdement taxés (injustement). Le CPE peut être un instrument intéressant, mais Sven Damen met aussi en garde contre un piège : la diminution du CPE ne signifie pas nécessairement une réduction de la consommation énergétique, car il y a une différence entre la théorie et la situation réelle. Il y a aussi « l'effet rebond », où les personnes qui ont fait des rénovations énergétiques deviennent beaucoup moins respectueuses de l'environnement et moins économes avec l'énergie.

Cependant, la meilleure solution reste la construction neuve et la construction de remplacement au détriment de la rénovation des bâtiments existants, qui s'avère en fin de compte beaucoup plus coûteuse et encombrante. La démolition/reconstruction est effectivement une mesure très efficace, mais il faut bien sûr veiller à ce que les logements restent abordables. La



Réglez vos crédits business en 1, 2, 3.

Quand une opportunité business se présente, un crédit peut vous aider à la saisir sans attendre. Vous êtes à la recherche d'un crédit avec un minimum de paperasse pour un maximum d'efficacité ?

Appelez nos conseillers ING au 0800 15 123.



ING 

ing.be/123



ENTREPRISES DE CONSTRUCTION

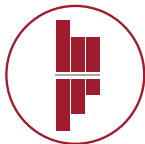
Impossible de
passer à côté !

La Confédération Construction fédère 15.400 PME
et grandes entreprises de tout le pays et actives
dans la construction, l'énergie et l'environnement.
Partenaire de confiance, elle promeut aussi le
savoir-faire et l'innovation.



Confédération Construction
Construction, énergie & environnement

confederationconstruction.be



Réduire la TVA pour la démolition/reconstruction comme clé d'une politique du logement réussie?

Frank Goes, Président de la FEGC

Sven Damen, Housing Economist de l'Université Catholique de Louvain (KUL)

Jacques Teller, Professeur de planification urbaine et spatiale à l'Université de Liège



construction dans les centres urbains est plus complexe et plus coûteuse que la construction à la campagne. Toutefois, si un taux de TVA à 6% s'appliquerait à la vente de logements neufs après démolition/reconstruction, ces nouveaux logements resteraient également abordables pour le citoyen. Ce taux de TVA réduit devrait également s'appliquer aux ventes réalisées par des professionnels, qui disposent des compétences administratives, techniques et financières nécessaires pour mener à bien ce type de projets. Cependant, Sven Damen est d'avis que les taxes directes sur les gaz à effet de serre - autrement dit, le pollueur paie - restent la meilleure solution.

Un débat animé

Le congrès s'est clôturé par un débat intéressant et animé avec Yvain Stienon (Expert en énergie, président de l'asbl PEEB), Gerald Bogaert (Expert financier, vice-président de l'UPC, directeur d'Europabank), Philippe

Lamberts (Député européen Ecolo), Vincent Van Quickenborne (ancien ministre et actuel Bourgmestre de Courtrai), Philippe Huyzentruyt (CEO du groupe Huyzentruyt) et Louis Amory (CEO des Maisons Blavier et président de la Fédération des Développeurs-Constructeurs de Logements). Le débat et le congrès ont été animé par Hanne Decoutere.

D'abord, il y avait un large consensus sur l'introduction d'un taux de TVA réduit à 6% pour la démolition/reconstruction, et ce étendu à l'ensemble du territoire, puisque pour l'instant, il ne s'applique que dans certaines villes et communes. Ils ont également demandé de ne pas exclure les promoteurs immobiliers. La question de savoir qui paiera pour tout cela a également été examinée d'un œil critique. Si le coût ne peut pas être entièrement répercuté sur le client, qui paiera alors la facture ? Dans le secteur bancaire, la TVA peut être déduite, ce qui peut

faciliter le financement si les taux de TVA ou les frais d'enregistrement baissent, explique Gerald Bogaert. A son avis, le régime de la taxe foncière devrait donc être complètement révisé. Le fait qu'il existe des exigences très strictes en matière d'énergie pour les constructions neuves, mais presque aucune pour les maisons existantes, a également été désapprouvé. Les participants ont également insisté pour que cette mesure soit étendue à toutes les démarches que les constructeurs ou les rénovateurs entreprennent en vue d'économiser de l'énergie.

Satisfait, Frank Goes, président de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction, a clôturé le débat en remerciant les invités de leur présence. Il a résumé les principales conclusions et invité ensuite tous les participants à une agréable réception pour terminer la journée, où ils pouvaient encore discuter de cet après-midi intéressant et enrichissant. ●



Le premier Student Kart Trophy remporte un franc succès



Plus d'une centaine d'étudiants étaient invités le 28 février dernier à découvrir le secteur des travaux ferroviaires d'une manière originale. L'Union des Entreprises de Travaux Ferroviaires (UETF) organisait en effet avec les facultés d'ingénierie des principales universités et hautes écoles du Pays un event didactique et festif. C'est une équipe de cinq étudiants de Louvain (KUL) qui a finalement remporté le premier prix.

La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction compte en son sein une trentaine d'entreprises actives dans la pose de voies ferrées ainsi que les travaux de caténaires et de signalisation, l'UETF. En vue de mieux faire connaître, ces différents métiers aux futurs ingénieurs Construction et industriels, l'Union a invité plus d'une centaine d'étudiants à une soirée de présentation du secteur. Le premier Student Kart Trophy est ainsi né sur le circuit du

Brussels Kart à Grand-Bigard. Michael Putman, qui présidait l'organisation de cette manifestation, nous en présente les principales motivations.

Le monde ferroviaire, un secteur à part entière ?

Oui, je pense qu'on peut le dire. Nos conditions de travail, les prescriptions en termes de sécurité ou encore les tech-



niques développées dans le secteur des travaux ferroviaires nécessitent une approche particulière. D'où notre idée d'aller à la rencontre des universités et écoles afin de sensibiliser les étudiants en cours de formation. La Construction ne bénéficie pas toujours d'une bonne image auprès du grand public, donc a fortiori chez les étudiants. Nous présenter de manière créative est une gageure. Attirer un public jeune et smart afin de lui présenter des techniques parfois éloignées de ses préoccupations directes, tel était notre propos.

Un secteur difficile ?

Oui, mais passionnant ! Nos hommes sont notre valeur ajoutée. Sur plan et théoriquement tout peut-être prévu... mais sur un chantier ferroviaire, la moindre erreur peut se payer cash ! Les responsabilités de notre personnel de staff sont ainsi dès le départ importantes. A la suite d'une formation poussée, sous un parrainage interne, un jeune sortant des études se voit ainsi très rapidement offrir des

responsabilités. Cela devient son projet, son équipe, ses hommes mais ses ennuis aussi... A lui de prévoir, de gérer, de coordonner... à la satisfaction du client.

Qui sont vos donneurs d'ordre ?

Essentiellement les chemins de fer (Infrabel, Tuc Rail), les ports et zones industriels, et les autres opérateurs de transport public (Stib, De Lijn et TEC). Ce sont des clients exigeants qui ont des impératifs de plus en plus contraignants que ce soit dans la sécurité, les résultats et la rapidité. En matière d'Asset, il faut maintenir l'infrastructure en bon état d'utilisation. Comme un chirurgien, nous opérons à vif. Nous ne pouvons débrancher le réseau pendant l'opération. Nous réparons dans l'action avec ce que cela comporte de risques et donc de travail de préparation en amont.

C'était la toute première édition de cet événement, pourquoi l'avez-vous organisé et quelles sont vos attentes?

Beaucoup de séances d'information et de salons de l'emploi sont organisés pour les jeunes diplômés.

En tant qu'entreprise ou organisation sectorielle, on ne s'y fait pas vraiment remarquer. Nous voulions donc nous



Découverte originale du secteur ferroviaire

présenter de manière plus originale et plus attrayante afin de nous adresser directement, et beaucoup plus concrètement, à ce groupe cible. En ce qui concerne les attentes, nous espérons bien sûr qu'un certain nombre de ces participants feront le pas vers une carrière dans notre secteur à la fin de cette année scolaire, ce qui explique que nous avons invité principalement des étudiants de dernière année.

Comment avez-vous fait pour susciter leur intérêt sur place?

Bien sûr, l'accent était mis sur la partie sportive, le karting et le plaisir qui l'accompagne, mais au début, les partici-

pants ont vu un film présentant notre secteur et treize entreprises de travaux ferroviaires étaient également présentes pour les informer et éveiller leur intérêt. Ensuite, il était temps de mettre son casque, d'enfiler sa combinaison et d'appuyer sur l'accélérateur.

Qui a finalement gagné le premier prix?

La compétition était très serrée, mais le vainqueur final était une équipe de cinq étudiants de l'Université de Louvain (KUL). Le premier prix était un city-trip d'une valeur de 5.000 €.

Mission accomplie donc. Cette histoire sera-t-elle suivie?

Nous n'avons pas pris cette initiative pour en faire un événement unique et le taux de participation élevé et l'immense succès de cette soirée font bien sûr penser que cet événement sera organisé chaque année. Mais le Student Kart Trophy vient juste de se terminer, je vais d'abord évaluer l'événement avec les autres membres du Comité de Gestion et ensuite nous verrons. ●

Michaël Putman, Président du GT Student Kart Trophy, Patrice Dresse, Directeur Général de la FEGC et Dirk Rotthier, Président de l'Union des Travaux Ferroviaires (UETF).



TOP PRESTATIONS POUR CHAQUE MUR CREUX

La laine de verre ISOVER est sans conteste la meilleure solution d'isolation de façades. Aisée à utiliser, durable et résistante au feu, elle est parfaitement appropriée pour chaque projet de construction. ISOVER Multimax 30 satisfait aux législations les plus strictes et garantit des performances optimales au fil des années.

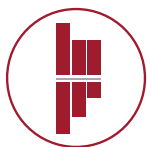
En savoir plus sur comment mieux isoler les murs creux? Surfez sur www.isover.be/dossiermur

ISOVER MULTIMAX 30, LE MAX EN ISOLATION DES MURS CREUX !

**WE HAVE
IT WALL**

www.isover.be/dossiermur

ISOVER
SAINT-GOBAIN



SAVE THE DATE : Transport exceptionnel et arrimage - Respectez les règles en vigueur et évitez de lourdes amendes ou des accidents !



Depuis 2015, une partie de la réglementation relative au transport de biens et de matériaux a été régionalisée. La réglementation relative au transport exceptionnel ou encore les responsabilités entre le transporteur et l'expéditeur-entrepreneur en matière d'arrimage ont ainsi partiellement été revues dans les trois régions.

Vous avez des questions précises ? Sur le chargement de vos matériaux ou de vos machines-outils ou encore sur les responsabilités juridiques et les assurances relatives ? Au niveau des procédures du week-end ou des réseaux acceptés en matière de transport exceptionnel, etc.

Vous souhaitez une réponse à vos questions ? Elles seront traitées de manière pratique le **23 mai 2019 à 16h00 à Bruxelles** (bilingue - traduction simultanée) à la Confédération Construction, rue du Lombard 42 (parking au n°40), 1000 Bruxelles. Participation gratuite – Inscription obligatoire (No show : 100 euros) via www.fegc.be ●

Tout sur la construction et la rénovation

www.buildyourhome.be



Voulez-vous être l'un des 15.400 entrepreneurs fiables sur cette nouvelle plateforme pour les candidats à la construction?

Surfez sur www.confederationconstruction.be et affiliiez-vous!



Votre projet mérite une maîtrise intégrale de la qualité, de la matière première au produit fini.

BENOR

TROUW AAN KWALITEIT
LA QUALITÉ EN CONFIANCE



BENOR • 42 Rue du Lombard • 1000 Bruxelles • Tél: 02 511 65 95 • www.benor.be • info@benor.be



formalis
guichet d'entreprises

**vosre tremplin
pour entreprendre
sans soucis**



Vous créez ou gérez déjà une entreprise? Faites confiance à Formalis :

- pour accomplir vos formalités administratives;
- pour l'inscription et les modifications dans la Banque-Carrefour des Entreprises;
- pour notre expertise et notre connaissance de l'entrepreneuriat.

Plus d'info sur www.formalis.be

en collaboration avec

 **Confédération
Construction**

 **GROUP S**
HUMAN RESOURCES &
MANAGEMENT SOLUTIONS



Luc Lallemand présente la grande évolution d'Infrabel à l'Union des Entreprises de Travaux Ferroviaires

Le lundi 3 décembre 2018, Luc Lallemand, CEO d'Infrabel, a assisté à la réunion de concertation biennale entre Infrabel, TUC RAIL et l'Union des Entreprises de Travaux Ferroviaires (UETF). Il a profité de l'occasion pour présenter au secteur ferroviaire les changements stratégiques et substantiels qu'Infrabel, le gestionnaire de l'infrastructure et du réseau des chemins de fer en Belgique, implémentera sur le plan organisationnel au cours des deux prochaines années.

Une forte pression sur le réseau (en effet, le nombre de voyageurs-kilomètres ferroviaires a augmenté d'environ 20 % depuis 2010 jusqu'à ce jour) et des restrictions de sécurité supplémentaires telles que celles imposées l'année dernière par le SSICF, le Service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de Fer (qui interdit désormais au personnel de travailler avec des équipements lourds à proximité d'une voie en service), ont incité Infrabel à réviser leur planning et mieux préparer leurs travaux mais le gestionnaire du réseau devra aussi améliorer et rationaliser davantage les procédures de sécurité.

Améliorer le planning et la préparation des travaux

D'une part, cela signifie concrètement que les travaux à réaliser seront mieux préparés et plus longtemps à l'avance. De plus, le temps d'exécution dont disposent les entrepreneurs sera moins fréquent et moins long et le planning devra être respecté rigoureusement et dans les délais prévus. Bref, Infrabel fonctionnera désormais selon le principe du « sillon sacré » : si nous vendons un sillon à nos clients, ils doivent pouvoir l'exploiter.

Révision des processus de sécurité opérationnelle

D'autre part, les nouveaux processus de sécurité opérationnelle viseront à planifier des périodes d'interruption totale de la ligne (*total line cut-off*) afin d'assurer la bonne exécution des travaux en termes de maintenance et de modernisation du réseau, tout en garantissant qu'ils répondent aux exigences de l'autorité de contrôle.

Luc Lallemand, CEO Infrabel et Dirk Rotthier, Président UETF



Enfin, Luc Lallemand a annoncé qu'un changement du régime de financement est également prévu à partir de 2020. Tout dépendra bien entendu de la constitution du nouveau gouvernement et des options qui seront prises en matière de mobilité. Néanmoins, un plus grand nombre de marchés de travaux seront confiés, à court terme, en sous-traitance à des entrepreneurs. ●



L'Union des Entreprises de Travaux Ferroviaires ne peut qu'approuver et soutenir ces messages favorables pour l'avenir du secteur, notamment en ce qui concerne la planification et la préparation des travaux. Il n'y a pas de doute : le train a et aura une place de plus en plus importante dans notre mobilité! www.uetf.be





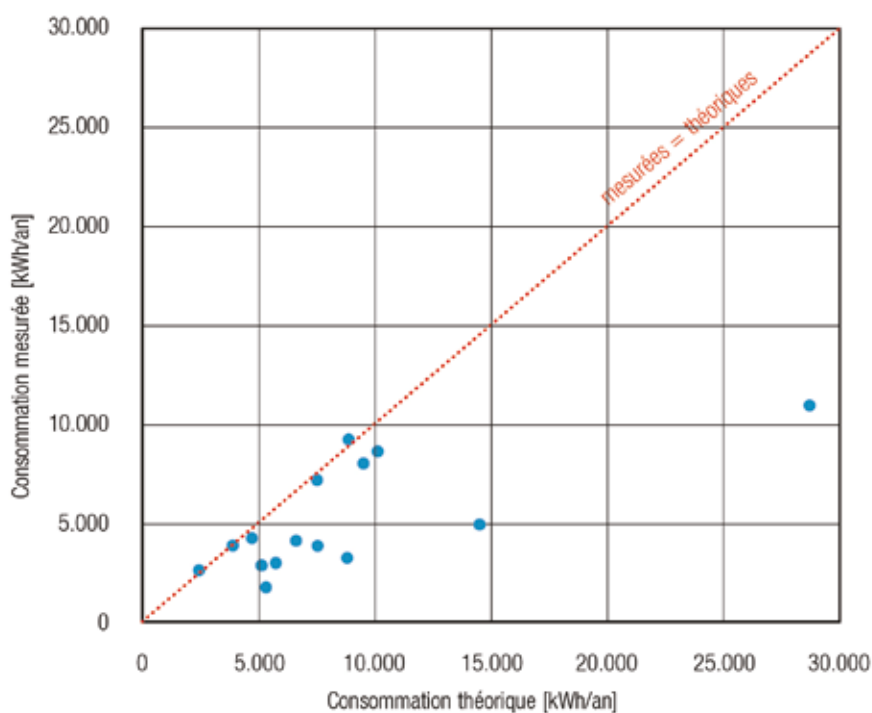
Le constat est unanime : les moyens mis en œuvre pour augmenter la performance énergétique de nos logements sont de plus en plus ambitieux. Cela s'explique par l'augmentation progressive du niveau des exigences de la part des pouvoirs publics et par la multiplication des technologies innovantes et efficaces. Cependant, l'utilisation même du bâtiment a, elle aussi, un impact significatif sur la facture d'énergie.

Maisons énergétiquement performantes: quelle est leur consommation réelle

De janvier à décembre 2016, le CSTC a procédé avec l'Université catholique de Louvain au relevé de la consommation énergétique (électricité, gaz, mazout, bois ou pellets) de 24 maisons situées en Wallonie. La plupart de ces habitations ont été construites entre 2008 et 2012 et ont été sélectionnées pour leurs performances énergétiques supérieures aux exigences de l'époque. Cet échantillon comptait par ailleurs cinq maisons passives et présentait une diversité de modes constructifs (ossature en bois, maçonnerie, ...) et d'installations techniques.

Pour seize de ces habitations, la consommation moyenne pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire s'élevait à 8.200 kWh/an. Quinze relevés ont également montré que la consommation moyenne pour le chauffage uniquement était de 5.200 kWh/an. A titre de comparaison, la moyenne obtenue en 2015 pour le parc wallon des maisons unifamiliales s'élevait à 19.500 kWh/an pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, tandis qu'elle atteignait 16.600 kWh/an pour le chauffage uniquement (*). Cette différence est due à une enveloppe (isolation, étanchéité à l'air) et à des systèmes performants intégrés dès la conception, ainsi qu'à un comportement économe en énergie des occupants.

(*) Ces informations sont extraites du bilan énergétique wallon de 2015 dans le secteur domestique et équivalent. Il a été réalisé par l'ICEDD en octobre 2017.



1 | Comparaison des consommations pour le chauffage [kWh/an].

Une optimisation énergétique dès la conception

Divers outils et logiciels existent pour évaluer les performances énergétiques des bâtiments (PEB, DesignBuilder, EnergyPlus, PHPP, ...). La méthode PEB se différencie plus particulièrement des autres outils par son cadre réglementaire : elle oblige à construire des bâtiments plus économes en énergie. La performance calculée considère une occupation et un climat standar-

disés. Toutefois, la mise en parallèle des calculs avec les consommations mesurées permet de tirer des enseignements.

Les données de consommation des 24 habitations pour la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage ainsi que pour le chauffage uniquement (lorsque c'était possible) ont été comparées aux performances théoriques déterminées par la méthode PEB en vigueur en Wallonie en 2016 (voir graphiques).

Chaque point représente la consommation théorique (axe horizontal) et la consommation réellement mesurée (axe vertical) d'un bâtiment. Si ce point se trouve sous la ligne rouge, la valeur mesurée est inférieure à la valeur théorique. Si le point est au-dessus, elle est supérieure.

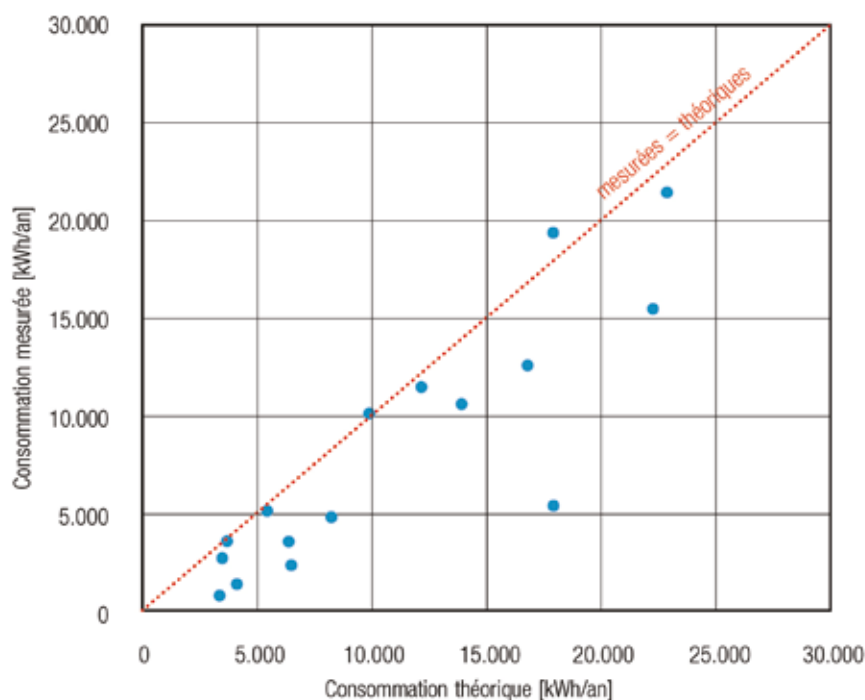
Il ressort de ces deux graphiques que les consommations mesurées pour le chauffage (avec ou sans eau chaude sanitaire) sont soit équivalentes soit inférieures aux valeurs théoriques. En moyenne, la consommation réelle représente seulement 71 % de la valeur théorique. Bien que l'écart entre ces deux valeurs puisse sembler important, peut-on véritablement parler d'un écart de performance ?

Tout calcul théorique préalable se base nécessairement sur des hypothèses pouvant s'avérer plus ou moins différentes de la réalité une fois le bâtiment construit. C'est le cas de la méthode PEB, mais aussi de toute autre méthode de calcul théorique. La méthode PEB n'a pas pour finalité d'estimer avec précision la consommation réelle de chaque bâtiment, mais elle fournit un excellent indicateur de ses performances.

Le comportement de l'utilisateur est un levier important d'économie d'énergie

Les températures intérieures et extérieures ont également été mesurées et une enquête de satisfaction a été menée auprès des occupants.

Les données recueillies ont permis de constater que, pour 13 des 24 maisons, les chambres n'étaient pas



2 | Comparaison des consommations pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire [kWh/an].

chauffées. Malgré l'absence de chauffage, la température de confort était pourtant atteinte grâce aux systèmes installés dans les autres pièces. Dans 4 des 13 habitations, les occupants ressentent toutefois la température intérieure dans les chambres comme 'un peu trop froide' en hiver.

Le réglage de la température de consigne en fonction de l'occupation des différentes pièces de vie n'est pas le seul aspect de la régulation permettant de diminuer la consommation énergétique. Citons entre autres :

- **la régulation en cas d'absence prolongée.** Même lorsque le système de chauffage présente une grande inertie (un seul chauffage local pour l'ensemble de l'habitation, un chauffage par le sol, ...), il est possible de

diminuer la température de consigne durant plusieurs jours. Une anticipation de la remise en route du système de chauffage peut néanmoins s'avérer nécessaire

- **l'utilisation modérée des poêles ou inserts à bois ou à pellets.** Puisque ceux-ci contribuent aussi à l'ambiance intérieure des séjours, ils sont souvent utilisés plus qu'il ne faut, ce qui augmente la facture énergétique globale de la maison.

La version longue de cet article abordera également la consommation électrique des bâtiments et fournira un exemple de l'impact du comportement de l'utilisateur sur deux habitations aux performances énergétiques équivalentes.

J. Deltour, ir., chef de projet, laboratoire Caractéristiques énergétiques, CSTC
V. Vanwelde, ir., chef de projet, laboratoire Lumière, CSTC

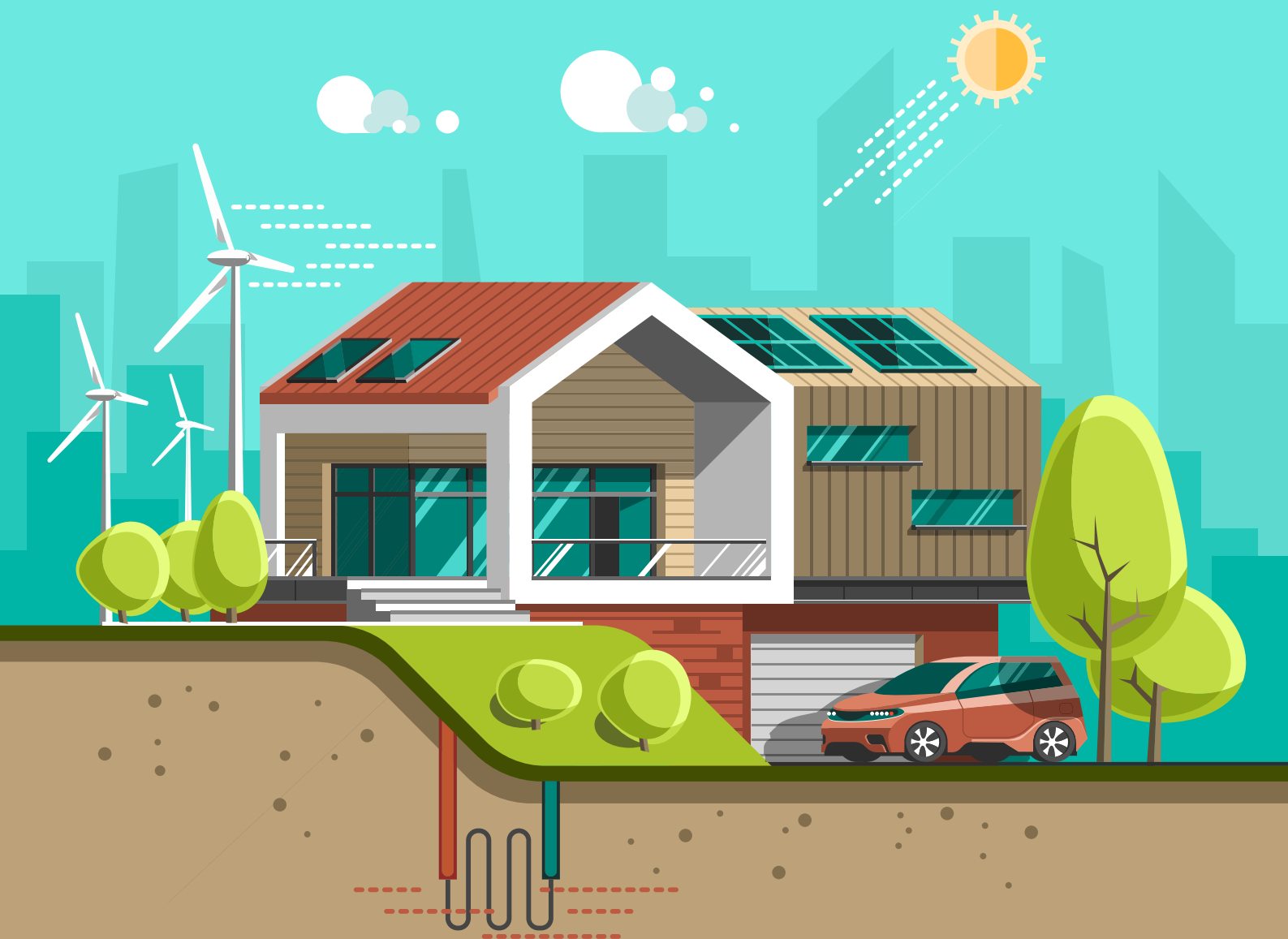
Cet article a été rédigé dans le cadre du projet MEASURE subsidié par la Wallonie (DG04.).

Source: CSTC: Contact 2018/4

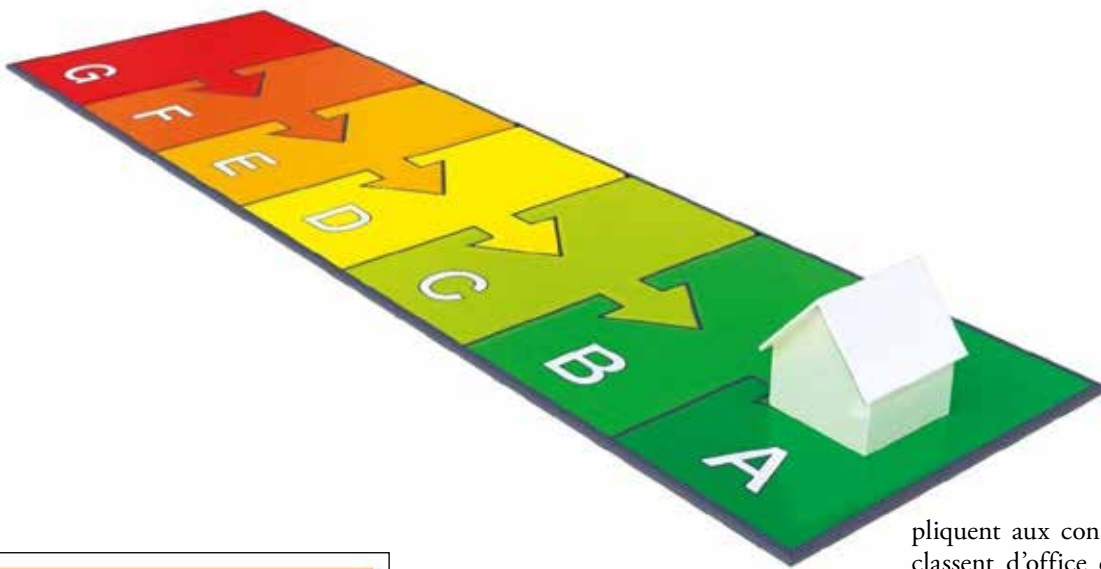
“ La méthode PEB oblige à construire des bâtiments plus économes en énergie. ”



Passeport logement et nouveau CPE



A partir de 2019, chaque habitation en Flandre recevra un passeport logement, une sorte de passeport numérique contenant des informations importantes sur l'habitation - par exemple, les plans de l'architecte, l'inventaire de l'amiante, les matériaux utilisés, la performance énergétique, l'emplacement dans une zone sensible aux inondations, etc. A terme, l'objectif est de faire du passeport logement une véritable base de données pour chaque logement. Pour le gouvernement, ces données peuvent être une source d'information intéressante pour fonder leur politique.

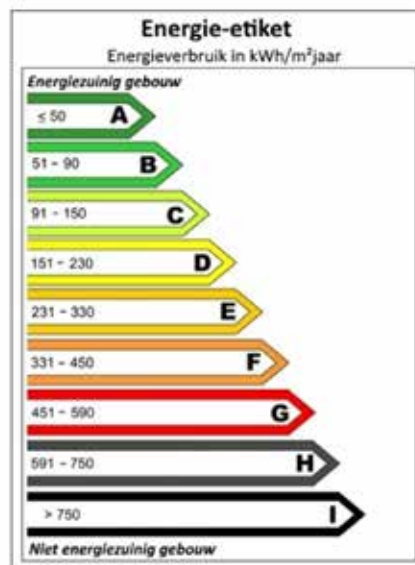


pliquent aux constructions neuves les classent d'office dans la catégorie du label A. Le problème réside dans les millions de logements sur le marché secondaire. Notre patrimoine résidentiel est vétuste (plus des trois quarts datent d'avant 1980) et très polluant. A titre indicatif : une construction neuve est à peu près deux fois plus économe en énergie que la moyenne du parc résidentiel flamand. Il y a donc beaucoup de travail à faire et c'est urgent.

Nouvelles informations dans le CPE : des conseils de rénovation et une estimation des coûts

Les nouveaux certificats comporteront des informations complémentaires intéressantes. Outre le label énergétique actuel (avec indication du nombre de kWh/m²/an), l'expert en énergie agréé proposera également certaines rénovations énergétiques (isolation de la toiture, des façades, etc.) et donnera une estimation des coûts pour ces travaux. Enfin, le nouveau CPE mentionnera également le label énergétique (avec indication du nombre de kWh/m²/an) que l'habitation obtiendra après avoir réalisé les rénovations proposées. Soyons clairs : les mesures d'économie d'énergie proposées sont purement indicatives et ne doivent pas être réalisées obligatoirement - ou des mesures alternatives peuvent être choisies (par exemple : l'installation de panneaux solaires au lieu d'une isolation de façade).

Afin d'accroître la fiabilité de ce système, les CPE ne seront délivrés que par des experts en énergie agréés, qui devront effectuer leurs calculs à l'aide de logiciels spécialement conçus à cet effet par le gouvernement. ●



En principe, seul le propriétaire du logement a accès à ces informations, mais il peut également choisir de les partager avec d'autres personnes, par exemple un acheteur potentiel. Le propriétaire peut ajouter lui-même certaines informations au passeport (par exemple : les factures des travaux exécutés), mais d'autres informations sont fournies officiellement par le gouvernement (par exemple : la proximité des conduites d'utilité publique), de sorte qu'un fichier d'information de base sera associé à chaque logement dans un avenir proche.

Le nouveau CPE

Un élément important du passeport logement est le CPE (certificat de performance énergétique). Ce certificat indique la quantité d'énergie que la maison consomme par mètre carré par an (kWh/m²/an), c'est-à-dire l'efficacité énergétique du logement. Les CPE, qui seront délivrés à-partir-du

1^{er} janvier 2019, auront un nouveau design et contiendront plus d'informations.

Un label couleur de A+ à G pour chaque logement

Ainsi, les CPE seront désormais pourvus d'un label énergétique avec un code couleur. Comme c'est déjà le cas depuis des années pour les appareils électroménagers, chaque maison recevra un label énergétique, allant de A+ à G, où A+ signifie que la maison produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Ce label est d'un vert très vif. Le label G (rouge) indique une très mauvaise performance énergétique de l'habitation.

L'ambition du gouvernement flamand à l'horizon 2050 est l'obtention d'un label A pour chaque logement. Bien entendu, cela ne pose aucun problème pour les constructions neuves, car les normes énergétiques strictes qui s'ap-



L'agrération: Comment remplir l'attestation de bonne exécution?

Afin de pouvoir mener à bien un marché public ou une concession de travaux d'une nature et ampleur spécifiques, l'entrepreneur (tant l'entrepreneur principal que le sous-traitant) doit être agréé ou doit fournir la preuve qu'il satisfait à tous les critères de la réglementation d'agrération lorsque le montant estimé dépasse un seuil spécifique, à savoir 75 000 euros pour une catégorie et 50 000 euros pour une sous-catégorie. Pour obtenir l'agrération, l'entrepreneur doit remplir diverses conditions et obligations administratives. Les documents requis doivent ensuite être soumis avec son dossier de demande au secrétariat de la Commission d'agrération des entrepreneurs. Ainsi, pour chaque catégorie ou sous-catégorie pour laquelle l'entrepreneur demande une agrération à partir de la catégorie 2, l'entrepreneur doit joindre à son dossier un relevé des deux à cinq travaux les plus importants (publics ou privés) exécutés au cours des huit dernières années (formulaire 4). Ce relevé des travaux exécutés doit être accompagné d'attestations certifiant que ces travaux ont été réalisés de manière professionnelle et à l'entière satisfaction du client, et être signé par le maître d'ouvrage (formulaire 4 bis).

Ci-dessous, nous avons répertorié quelques instructions pour remplir dûment l'attestation de bonne exécution (formulaire 4bis). L'exemple du certificat est divisé en plusieurs sections,

Général

Le certificat doit être rempli correctement et complètement. Nous insistons sur le fait que l'attestation ne peut concerner plusieurs chantiers à la fois : le montant doit être indiqué 'par chantier' ou 'par contrat'.

Si le chantier concerne des travaux de natures distinctes, il y a lieu de procéder à une ventilation des montants afférents à chaque nature de travaux (voir exemple attestation p. 2/2).

Point 1

Au point 1, il faut remplir les informations suivantes de manière correcte et complète :

- Le nom et la qualité/fonction du signataire. Il est également très important que la signature soit apposée.
- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du maître d'ouvrage (privé ou public). Cette attestation doit également contenir le cachet du maître d'ouvrage (voir point 8 ci-dessous).

Point 2

Ce point doit contenir les renseignements suivants sur l'entrepreneur :

- Le nom/raison sociale
- L'adresse complète de l'entrepreneur

Point 3

L'année ou les années au cours desquelles les travaux ont été exécutés doivent être consignés ici. N'oubliez pas que seule une attestation pour les travaux réalisés au cours des huit dernières années est recevable.

Point 4

Au point 4, il faut décrire la nature exacte et précise des travaux.

Point 5

Dans cette section, il faut indiquer le lieu d'exécution des travaux en mentionnant l'adresse complète du chantier.

Point 6

Le point 6 doit uniquement être rempli lorsqu'il s'agit d'un maître d'ouvrage public.

S'il s'agit donc d'un marché public, veillez à ce que le numéro du cahier des charges du marché en question soit clairement indiqué, ainsi que l'agrération requise dans le cahier des charges.

En outre, nous vous recommandons également de joindre les dispositions administratives du cahier des charges à l'attestation, démontrant que l'agrération demandée, à laquelle est destinée l'attestation, correspond à l'agrération exigée dans le cahier des charges.

FORM. N°4: RELEVÉ DES CINQ TRAVAUX LES PLUS IMPORTANTS EXECUTES AU COURS DES HUIT DERNIERES ANNEES

Utiliser un formulaire n° 4 par catégorie et/ou sous catégorie demandée

TRAVAUX RANGES EN catégorie
SS sous-catégorie

Description succincte des travaux et lieu du chantier (1)	Maître de l'ouvrage (nom et adresse)	Année(s) d'exécution	Montant en EUR
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

(1) Pour chaque travail mentionné une attestation de bonne exécution délivrée par le maître d'ouvrage suivant le modèle ci-annexé est exigée

CACHET DE LA FIRME

Point 7

Il faut mentionner ici le montant total des travaux exécutés, hors TVA, en chiffres et en toutes lettres. Comme mentionné ci-dessus, le montant doit être indiqué 'par chantier' ou 'par contrat'.

Sachez aussi que pour les travaux en cours, seul le montant de la partie réellement exécutée peut être indiquée.

Point 8

Sous ce point, le signataire doit certifier que les informations fournies sont exactes et véridiques. Le nom et la qualité du signataire doivent être indiqués ici, ainsi que le lieu et la date de signature.

N'oubliez surtout pas de faire apposer le cachet du maître d'ouvrage.

Point 9

Lorsqu'il s'agit de travaux privés pour lesquels un architecte a été mandaté, l'architecte doit également contresigner l'attestation. Le cas échéant, il est alors important de fournir les renseignements suivants : nom, adresse, fonction, numéro de téléphone, lieu et date de la signature et la signature de l'architecte. L'architecte doit certifier que les informations fournies sont exactes et véridiques.

Point ventilation

Dans le cas où l'attestation se rapporte à plusieurs (sous-) catégories réunies dans un même chantier et que l'entrepreneur sollicite plusieurs agréments, il y a lieu d'opérer une ventilation du montant global par sous-(catégorie) demandée. Il faut remplir cette ventilation sur la page 2 du formulaire 4bis. Veillez dans ce cas à bien indiquer la nature exacte des différents travaux, ainsi que les montants afférents. Un maître d'ouvrage public devra également mentionner la catégorie et/ou la sous-catégorie correspondante pour la nature des travaux. Assurez-vous que cette ventilation soit signée par le maître d'ouvrage, en indiquant le lieu et la date de signature, ainsi que le cachet du maître d'ouvrage.

Attention : veillez à utiliser un formulaire 4 avec le relevé des travaux les plus importants exécutés au cours des huit dernières années par catégorie ou sous-catégorie demandée.

Général **FORM. N° 4 BIS ATTESTATION DE BONNE EXECUTION**

Ce certificat doit être complètement et correctement rempli.
Il ne peut concerner qu'un seul chantier.
Si le chantier concerne des travaux de natures distinctes, il y a lieu de procéder à une ventilation des montants afférents à chaque nature de travaux (voir p.2/2).

- Je/Nous Soussigné(s)
Nom(s) (complet) Adresse Qualité N° de tél.
- Certifie /certifions que l'entreprise (Nom, prénom / raison sociale et adresse de l'entrepreneur ayant réellement exécuté les travaux):
- A exécuté pour moi / nous au cours de(s) l'année(s) 20 ..20 ..
- à mon entière satisfaction, les travaux suivants (nature exacte et précise des travaux):
- lieu d'exécution (adresse complète du chantier):
- Dans le cas d'un maître d'ouvrage public uniquement, il y a lieu de préciser:
N° cahier spécial des charges: Catégorie(s) et/ou sous-catégorie(s) d'agrément prévue(s) pour ces travaux:
- S'élevant au montant total(hors T.V.A.) de: € (en chiffres),
de: EUR (en lettres)
Pour les travaux en cours, seul le montant de la partie réellement exécutée peut être indiquée.
- CACHET du maître d'ouvrage: Certifié exact et véridable le 20 ..
SIGNATURE(S):
- Contresigné de l'ARCHITECTE (obligatoire lorsqu'il s'agit d'une entreprise générale de travaux privés):
Nom et Prénom: Adresse: Tél:

Certifié exact et véridable le 20 ..

Point ventilation

Dans le cas où l'entreprise sollicite plusieurs agréments et lorsque le chantier concerne plusieurs types de travaux (relatifs à des catégories et/ou sous-catégories différentes) il y a lieu d'opérer une ventilation des montants afférents à chaque spécialité technique:

Nature :	Cat. et/ou Sc cat. d'agrément (uniquement pour les maîtres d'ouvrage publics)	Montant:
		EUR
		EUR
		EUR

Afin de remplir le formulaire correctement et complètement, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Selon l'ampleur des travaux exécutés, l'entrepreneur doit présenter 2, 3, 4 ou 5 attestations pour les différentes (sous-)catégories demandées.
- La catégorie ou sous-catégorie visée doit être indiquée.
- Les informations suivantes doivent être reprises:
Une description succincte des travaux et le lieu du chantier ; le nom et l'adresse du maître d'ouvrage ; l'année ou les années au cours desquelles les travaux ont été exécutés et le montant des travaux effectués.
- Pour chacun des travaux susmentionnés, une attestation de bonne exécution est exigée, délivrée par le maître d'ouvrage conformément le modèle du formulaire 4 bis.
- Le cachet de l'entreprise doit être apposé sur le formulaire 4.

Attention : veillez à ce que les documents originaux soient remis au secrétariat de la Commission d'agrément des entrepreneurs.

Trucs et Astuces : afin de vous assurer que l'attestation soit dûment remplie, nous vous conseillons de faire appel aux nombreuses années d'expertise de votre Confédération locale pour vous fournir des conseils détaillés sur ces documents avant de soumettre l'attestation au maître d'ouvrage pour signature et/ou de remettre votre dossier d'agrément à la commission d'agrément des entrepreneurs. Enfin, n'oubliez pas que votre Confédération locale est toujours à votre disposition, selon vos besoins, pour vous aider à constituer, compléter et/ou déposer ce dossier de demande d'agrément. ●



Willemen Infra lance un revêtement en asphalte perméable à l'eau

Willemen Infra - le plus important constructeur de routes belge - a vu le jour le 1^{er} juillet 2018 par la fusion entre Aswebo, Aannemingen Van Wellen et le département infra de Kumpen. A la fin de l'année dernière, l'entreprise a fait la une avec une grande primeur : un revêtement en asphalte innovateur et perméable à l'eau, qui rend la construction de puits tampons et d'égouts inutile. Le Drainphalt offre une réponse à une problématique environnementale très actuelle : la baisse du niveau des nappes phréatiques en Belgique.

« En effet, le Drainphalt agit comme un tampon pour l'eau de pluie, qui peut percoler progressivement jusqu'à la nappe phréatique. », affirme Tom Willemen, CEO du Willemen Groep. Quand je lui demande quelle est la grande différence avec l'asphalte drainant (appelé ZOA, *zeer open asfalt* aux Pays-Bas) il donne aussitôt une réponse intelligible.

La différence avec l'asphalte drainant

« Il y a une grande différence dans le pourcentage de vides. L'asphalte drainant, appelé aussi béton silencieux est en effet un revêtement de chaussée à haute porosité, fabriqué avec un mélange contenant essentiellement de gros granulats (pierre concassée) et relativement peu de composants plus fins. Ce type de

chaussée évite ainsi les projections d'eau et réduit la nuisance sonore par rapport à un revêtement en béton asphaltique à structure fermée. Cependant, les vides relativement petits peuvent accumuler la saleté et se colmater. Le nouveau Drainphalt a un pourcentage de vides beaucoup plus élevé, ce qui lui permet de stocker temporairement l'eau de pluie avant de la déverser progressivement dans la nappe phréatique. Il

Tom Willemen, CEO Willemen Group



a été spécifiquement conçu à cet effet .»

Au niveau de l'ouvrage routier, une question se pose : est-ce que ce grand nombre de vides ne porte pas atteinte aux propriétés mécaniques de la chaussée ?

Pas un revêtement imperméable

« Effectivement », admet M. Willemen, « mais le Drainphalt n'est pas destiné aux autoroutes et aux chaussées où l'on peut s'attendre à des transports lourds, des manœuvres brusques et des forces de freinage élevées . Le Drainphalt a été développé pour la construction de parkings, voies d'accès et voiries autour de bâtiments. 14 % de la totalité des surfaces en Belgique sont asphaltées et imperméables. La pluie étant fréquente dans notre pays, des quantités considérables

d'eau de surface se déversent à des débits très élevés dans nos égouts et canaux d'évacuation. Ainsi, nous devons fréquemment faire face à des inondations. C'est pour cette raison que la procédure de l'évaluation aquatique (watertoets) a été instituée. Cette évaluation aquatique est une des exigences conditionnant l'obtention d'un permis d'urbanisme. Elle prévoit qu'une capacité d'infiltration suffisante vers le sous-sol doit être assurée lorsque l'on souhaite pourvoir une surface d'un revêtement. Cela fait déjà un certain temps que nos clients, et le marché en général, demandent une solution à ce problème. Jusqu'à récemment, ils devaient avoir recours à des puits tampons ou à l'utilisation de clinkers perméables, ce qui est souvent une solution coûteuse et encombrante. A présent, nous offrons donc une alternative de qualité très abordable. »

Concours d'innovation

« La demande existait déjà depuis un certain temps, mais le développement de Drainphalt - qui ne s'appelait pas encore ainsi à l'époque - s'est accéléré par un envoi pour le concours. Nous misons résolument sur l'innovation et organisons tous les ans un concours consacré à l'innovation au sein de notre personnel, où chaque collaborateur ou collaboratrice a l'occasion de communiquer et d'élaborer des idées personnelles, dans

la perspective de parvenir à une organisation du travail plus simple, plus sûre et plus efficace. C'est en 2017 que l'idée novatrice du Drainphalt a été avancée par Inge Vancompernelle, responsable calcul et vente asphalte. Il s'agit de projets présentés par de jeunes collaborateurs qui, comme l'illustrent les récentes manifestations climatiques, sont de plus en plus préoccupés par notre environnement. En effet, la baisse du niveau des nappes phréatiques est déjà un problème environnemental en soi et le Drainphalt a été spécifiquement développé pour répondre à cette problématique sociétale actuelle. Ce revêtement en asphalte novateur retient l'eau de pluie dans un premier temps, avant de la laisser percoler vers le sous-sol. Ceci supprime la nécessité de prévoir des égouts, fossés de collecte, grilles d'évacuation, citernes de stockage, bassins tampons ou canaux, ce qui permet de réaliser des économies non seulement en termes de coûts, mais également en termes d'espace. Un autre avantage est que le mélange d'asphalte est produit à une température inférieure. Ainsi, nous consommons moins d'énergie et émettons moins de CO₂. Le Drainphalt n'est donc pas seulement un produit novateur, c'est également une solution durable. Il rend en outre le travail de nos collaborateurs de voirie beaucoup plus agréable, car la pose peut s'effectuer à une température plus faible. » ●



Les constructeurs de piscines à l'honneur à Batibouw

Le 26 février dernier avait lieu l'Assemblée Générale du Groupement des Entreprises Générales de « Construction de Piscines » au sein même du salon Batibouw. Une réunion qui a permis à tous les entrepreneurs de se rencontrer et de faire le point sur les actualités du secteur.

Depuis 2017, un nouveau groupement s'est constitué au sein de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC). Il a pour but d'aider le particulier à faire le bon choix quant à la construction d'une piscine. Lors de son Assemblée Générale annuelle, il a ainsi approuvé son plan d'action pour 2019.

Des sujets d'actualité tels que le statut TVA des constructions de piscines privées ou encore les mesures pour lutter contre la fraude sociale dans la construction ont été abordés par des experts dans ces domaines. Marleen Porré, Manager Département Fiscal et Hendrik De Wit, Conseiller social principal de la Confédération Construction de la Confédération ont ainsi fait des présentations remarquées.

*Patrice Dresse, Directeur Général de la FEGC et
Filip De Weer, CEO Leisure Pools Benelux.*



En ce début d'année, le leitmotiv mis en avant était : « Construisez votre piscine en hiver ! 20% de piscines privées en plus en 2018 ». Ce communiqué a débouché sur plusieurs articles dans différents journaux, tels que La Dernière Heure, Het LaatsteNieuws, De Morgen, Het Nieuwsblad, ou encore Grenz Echo.

Une nouvelle brochure déjà publiée et des films de présentation du secteur devraient rapidement voir le jour et compléteront ainsi un site internet dynamique.

www.construction-piscines.be. ●

Une piscine se décide en hiver !

20% de piscines privées en plus en 2018

De plus en plus de Belges font installer une piscine dans leur jardin ou choisissent une piscine d'intérieur. En 2018, les constructeurs de piscines ont placé 20% de piscines privées en plus.

Entreprises Générales de Construction de Piscines, constitué au sein de la Confédération Construction, la tendance de ces dernières années porte surtout sur de plus petites piscines mais celles-ci sont plus luxueuses et mieux équipées. La demande de piscines intérieures augmente clairement. Il est frappant de constater que le client fait de plus en plus attention à l'efficacité énergétique de la piscine ainsi qu'à sa consommation.

« Cela peut sembler fou mais celui qui veut nager l'été prochain dans sa propre piscine ferait bien de contacter, urgemment, un constructeur de piscines spécialisé. » explique Patrice Dresse, Directeur général du Groupement des Entreprises Générales de Construction de Piscines. *« Celui qui n'y pense que pendant l'été ne pourra faire son premier plongeon dans l'eau fraîche qu'à la fin de la saison ».*

La piscine est souvent associée aux grandes vacances et plus spécifiquement à l'été. Cette idée apparaît également dans les carnets de commande des constructeurs. En effet, ils sont généralement surchargés de travail pendant les mois chauds. « Parfois, ils ne peuvent même pas suivre pendant le printemps et l'été », précise Patrice Dresse. C'est pour cette raison que le conseiller aux personnes qui souhaitent disposer d'une piscine de prendre dès à présent contact avec un constructeur spécialisé. Les constructeurs de piscines peuvent ainsi mieux répartir leurs activités et satisfaire au mieux leurs clients.

Planifier la construction d'une piscine dès le début de l'hiver présente plusieurs avantages : l'aménagement du jardin à la bonne saison, un délai de réception respecté, mais surtout, une piscine prête à l'emploi dès l'été 2019 ainsi qu'un jardin resplendissant.

Patrice Dresse rappelle : *« Comme dans tout secteur, rien ne vaut un professionnel. Ils garantissent des travaux de référence avec une description détaillée et un prix fixe, un service d'entretien et un service après-vente, mais aussi une garantie sur les travaux. »*

Pour entrer en contact avec le bon interlocuteur, les candidats-bâisseurs peuvent consulter le site :

www.construction-piscines.be ●

Source: Sven Nouten - Responsable presse

Communiqué de presse - 29/01/2019

JORISIDE
THE STEEL FUTURE
MEMBER OF JORIS IDE GROUP

Producteur Européen de toiture et de bardage,
partenaire de tous vos projets !

Joris Ide nv/sa - Hille 174 - 8750 Zwevezele - Belgique
T +32 (0)51 61 07 77 - F +32 (0)51 61 07 79 - info@joriside.fr - www.joriside.com



Site web Maisons Ossature Bois : du changement dans l'air ?

Un site web qui répond aux besoins de nos membres mais, surtout, des clients potentiels ? C'est l'objectif que l'on s'est donné.

Le Groupement « Maisons Ossature Bois » a pour objet de promouvoir les activités des entrepreneurs actifs dans le secteur de la construction en ossature bois et tous les moyens sont bons pour y parvenir. Mais une mise à jour régulière de ces moyens est essentielle pour atteindre nos objectifs.

Il faut savoir que le référencement du site web du Groupement est très bien positionné. Le référencement, c'est le classement du site dans les propositions de réponses aux recherches sur Google. Mais il ne faut pas se reposer sur ces lauriers, c'est pourquoi le Groupement a décidé de modifier certains onglets.



Premièrement, pour un référencement encore plus performant, la page d'accueil contiendra plus d'in-

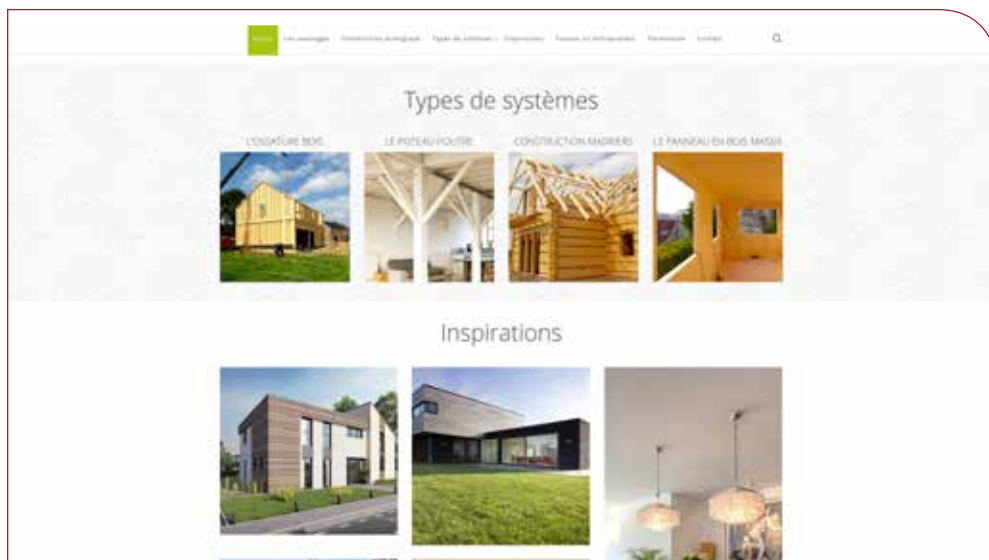
formations sur les constructions en bois, pour toucher un autre public que celui

qui possède déjà un peu d'expertise sur les maisons en ossature bois.

Ensuite, l'onglet « Trouver un entrepreneur » proposera dans les prochains mois tous les entrepreneurs travaillant dans la province choisie.

Enfin, un nouvel onglet fera son apparition : « Blog », qui mettra en avant des articles « d'actualité » sur les maisons en ossature bois, que ce soit sur les nouveautés, sur des questions récurrentes, ou même des interviews d'experts. ●

www.maisons-ossature-bois.be



La sécurité au travail : faisons bloc !



Participez sur safetymypriority.be

Des matériaux de construction ? Chez nous, vous trouverez tout sous le même toit !



Vous cherchez des matériaux d'égouttage et d'évacuation ? Des matériaux pour votre toiture ou votre façade ? Des matériaux d'isolation pour une toiture plate ou en pente, un sol ou un mur creux ? Des systèmes d'évacuation des eaux pluviales, des tuyaux, gouttières et accessoires en plomb, en cuivre ou en zinc ? Un bardage de façade, des tôles métalliques, des coupoles lumineuses, des fenêtres de toiture ? Vous avez besoin de membranes ? Deschacht vous propose toujours la meilleure solution. Et vous pouvez compter sur notre expertise et nos conseils pour répondre à toutes vos demandes.

Votre projet de construction mérite ce qu'il se fait de mieux :
des matériaux professionnels vendus par un spécialiste.

Deschacht, c'est :

- ✓ 8 succursales régionales
- ✓ un stock important de plus de 15.000 articles
- ✓ des produits de 1^{er} choix
- ✓ des collaborateurs enthousiastes offrant des conseils professionnels
- ✓ une solution sur mesure pour votre projet
- ✓ un service rapide et efficace
- ✓ une livraison rapide grâce à notre propre service de transport
- ✓ un magasin en ligne pour le professionnel
- ✓ des centres spécialisés dans le zinc qui travaillent sur mesure

DESCHACHT

construction | projet | partenaire

www.deschacht.eu

ONE-STOP SHOP
CONSTRUCTION

CONSEILS PRO
NON-STOP

